



LE PACÔMIEN



Journal municipal

mai 2008

Vol. 13 No 12

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00



Deuxième Défi Marylise-Lévesque



Le deuxième Défi Marylise-Lévesque se tiendra le mardi 24 juin prochain à Saint-Pacôme. Cette activité de participation permettra aux marcheurs et aux coureurs d'amasser des fonds pour appuyer notre judoka qui est maintenant officiellement qualifiée pour les Jeux Olympiques de Pékin.

Le Défi sera encore plus accessible cette année. Au programme : une marche de trois kilomètres, une course d'un kilomètre pour les enfants de 7 à 12 ans, une course de cinq kilomètres et une autre de 10 kilomètres. Le premier départ se fera à 10h00 près du Centre municipal de Saint-Pacôme. « En cette année olympique, nous convions les citoyens de Saint-Pacôme et du Kamouraska à exprimer leur fierté et leur appui à Marylise Lévesque. Que ce soit en participant au défi ou en commanditant les marcheurs et coureurs qui remettront l'argent à notre judoka », de souligner le maire de Saint-Pacôme, M. Gervais Lévesque.

Les formulaires d'inscription sont disponibles au bureau municipal de Saint-Pacôme et à la Caisse populaire de la Rivière Ouelle. La tenue de cette activité est rendue possible grâce à la collaboration de la municipalité de Saint-Pacôme, la Caisse populaire de la Rivière Ouelle, Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre, notaires et CHOX-FM. L'an dernier, les activités entourant le Défi Marylise-Lévesque avaient permis de verser plus de 6 000 \$ à la judoka.



Défi Têtes rasées 2008

Vous pouvez être fiers d'avoir offert 5400 \$ à Leucan en juin 2007.

Cette année encore, nous renouvelons l'activité.

Ce sera le dimanche 8 juin, au Parc de la Paix (près de l'église de Saint-Pacôme), entre 11h00 et 15h00 heures que vous pourrez mettre votre tête à prix ou que vous pourrez venir encourager ceux et celles qui sacrifient leur chevelure pour une bonne cause.

Vous pouvez déjà vous procurer des formulaires d'inscription auprès de Mme Martine Tanguay des Salons Luxart (852-3434), ou de Mme Ginette Lacoursière (téléphone 852-2211 ou télécopie 856-2875). N'oubliez pas de conserver cette fiche d'inscription et de l'apporter le dimanche 8 juin. Plus tôt vous vous inscrivez plus tôt vous pouvez commencer à rechercher des collaborateurs...

Les enfants de Leucan vous remercient déjà !

Semaine québécoise des familles Saint-Pacôme reconnaît des actions familles

La municipalité de Saint-Pacôme et le comité Village en santé ont reçu deux nouveaux membres du Réseau Qualité-famille de Saint-Pacôme à l'occasion du brunch de la fête des Mères et des Familles.

Des certificats ont été remis à la Station plein air pour ses tarifs familiaux et au Centre D'Anjou pour l'aménagement du Salon de Rachel destiné aux familles des résidents. De plus, la population de Saint-Pacôme était invitée à faire connaître son « coup de cœur » pour l'une ou l'autre des actions certifiées. Le Centre D'Anjou a reçu la faveur populaire et se voit ainsi remettre le Prix Qualité-famille 2008. Un prix de participation de 100 pacodollars, offert par la municipalité et l'Association des gens d'affaires de l'endroit, a été attribué par tirage au sort à une personne ayant participé au concours. La gagnante est Mme Isabelle Gagnon.

Le Réseau Qualité-famille de Saint-Pacôme compte déjà dans ses rangs le Cinéma Louise, le Club de golf et le Club Optimiste. « Nous invitons les entreprises, commerces et organismes à joindre ce réseau pour faire reconnaître leur ingéniosité et leur engagement à l'endroit des familles », de conclure M. Lévesque.

Certificat

Le Carrefour action municipale **de mérite** et famille a profité du brunch pour rendre hommage à la municipalité de Saint-Pacôme pour sa politique familiale municipale. Le représentant du Carrefour, M. Alvin Doucet, a remis un certificat de mérite au maire de Saint-Pacôme, M. Gervais Lévesque, pour souligner les actions posées par la municipalité et la communauté en faveur des familles.

Marie Duval, bénévole de l'année

La municipalité de Saint-Pacôme a rendu hommage à ses bénévoles lors d'un 5 à 7 tenu le 2 mai dernier à la Station plein air.

Une quinzaine de bénévoles ont reçu un certificat de reconnaissance, témoignage de leur contribution et de leur participation à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté. Les bénévoles honorés sont Nicole Chrétien (municipalité), Réal Gagnon (Corporation du moulin), Raynald Thériault (Garde paroissiale), Mario Legault (Station plein air), Réjean Lamarre (Chevaliers de Colomb 10086), Claudette Houle (Club Optimiste), Hélène Lévesque (Cercle de Fermières), Marie Duval (Comité consultatif d'urbanisme), France Deschênes (Club Lions), Geneviève Plourde (Comité des bénévoles du Centre D'Anjou), Jacques Darveau (Popote roulante), Nathalie Desroches (Bibliothèque Mathilde-Massé),

Guyline Lévesque (Comité d'action contre la pauvreté), Carmelle Fortin (Club des 50 ans et plus) et Germain Laforest (Équipe pastorale).

Mme Marie Duval a été désignée «bénévole de l'année» par tirage au sort. Le maire de Saint-Pacôme, M. Gervais Lévesque, lui a remis des produits locaux et a profité de l'occasion pour remercier sincèrement tous les bénévoles de Saint-Pacôme pour leur engagement.



La municipalité de Saint-Pacôme vous invite à participer à la Fête des voisins le samedi 7 juin prochain.

La Fête des voisins se distingue des fêtes habituelles organisées par les municipalités et les organismes du milieu, puisque ce sont les citoyens eux-mêmes qui organisent à leur façon (5 à 7, barbecue, buffet, etc.) un rassemblement entre voisins.



L'objectif de la Fête est simple et séduisant : rapprocher les gens vivant dans un même bout de rue ou de rang et leur insuffler un esprit de cordialité et de solidarité.

Comment participer?

Les citoyens peuvent se procurer des cartons d'invitation directement sur le site Internet de la Fête des voisins ou au bureau municipal de Saint-Pacôme. Le site contient également des conseils pratiques afin d'aider les citoyens dans l'organisation de leur fête. Consultez le site www.fetedesvoisins.qc.ca pour connaître les détails de l'événement.

Le Réseau québécois des Villes et Villages en santé est le promoteur de cet événement dont la présidence d'honneur a été confiée à l'animatrice, Marie-Lise Pilote. L'an dernier, des milliers de citoyens se sont réunis dans près de 80 municipalités et arrondissements pour échanger et fraterniser avec leurs voisins.



Plan de mesures d'urgence

La municipalité de Saint-Pacôme est à mettre à jour son plan de mesures d'urgence. Les détenteurs d'un téléphone cellulaire ou d'un téléavertisseur sont invités à transmettre au bureau municipal leur nom, adresse et numéro pour les rejoindre. Veuillez communiquer avec Mme Manon Lévesque au 852-2356. Ces informations seront inscrites dans l'annexe du plan de mesures d'urgence et demeureront confidentielles. Comme le facteur temps joue un rôle majeur dans une situation d'urgence, la municipalité préfère ne négliger aucun moyen pour pouvoir vous rejoindre rapidement.

Merci pour votre précieuse collaboration!

Comité de développement Assemblée générale annuelle

Le Comité de développement de Saint-Pacôme tiendra son assemblée générale annuelle le mardi 3 juin 2008 à 19h00 au Centre municipal. Toute personne intéressée par le développement de notre municipalité est invitée à y assister. En plus de dresser un bilan de la cinquième année de fonctionnement et d'exposer ses priorités, le Comité tiendra des élections aux postes 2, 4, 6 et 8. Pour obtenir d'autres informations, veuillez communiquer avec l'agent de développement, M. René Bélanger, au 852-2356 ou par courrier électronique à develop-stpacome@bellnet.ca Bienvenue à tous!



Le travail de rue de retour pour de bon dans la MRC du Kamouraska

Suite à une entente régionale de plusieurs partenaires jeunesse, chaque MRC du Bas-St-Laurent assurera un service de travail de rue pour ses municipalités. Les travailleurs de rue sillonneront les rues des différentes municipalités, en service continu pour une durée de 24 mois.

Pour le Kamouraska, Marie-Élaine Thibault-Marleau et Éda Poirier offriront écoute, support et accompagnement auprès des jeunes et des partenaires du milieu. Le travail de rue se fera sur tout le territoire du Kamouraska, selon les besoins manifestés.

Le but premier du travail de rue est d'être une personne ressource significative qui rejoint les jeunes dans leur milieu de vie. Vous les rencontrerez surtout dans les endroits fréquentés par les jeunes âgés de 11 à 30 ans, par exemple : les parcs, les bars, les événements spéciaux, les organismes communautaires etc.

Le travail de rue est loin d'être une prise en charge du jeune. C'est d'accompagner un jeune dans la réappropriation du pouvoir sur sa vie. Il a le mandat d'offrir des alternatives aux comportements à risque, en améliorant les conditions de vie des jeunes, à promouvoir et à protéger les droits des jeunes, à sensibiliser la communauté aux réalités vécues par les jeunes, à participer à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes, à influencer la communauté à développer des attitudes humanistes et tolérantes envers eux afin de permettre l'émergence d'une vision différente des problèmes sociaux et l'exploration de nouvelles solutions.

Que ce soit pour de l'aide ou pour signaler une situation difficile, il est possible de contacter Éda et/ou Marie-Élaine, en téléphonant à Tandem-Jeunesse au 856-2202. Si elles sont absentes, un intervenant pourra prendre les coordonnées et transmettre l'information. Il est également possible de communiquer avec elles par courriel, seism@tandem-jeunesse.com.



Un regard sur les organismes communautaires...

La table de concertation des organismes communautaires du Kamouraska vient de procéder au lancement de sa nouvelle production. Il s'agit d'une courte vidéo offrant un aperçu du rôle essentiel joué par les organismes communautaires dans notre milieu. Cette réalisation est apparue nécessaire afin que la population soit davantage en mesure de profiter de la richesse des ressources disponibles auprès de ces organismes.

Les personnes intéressées pourront visionner cette vidéo en l'empruntant à leur bibliothèque municipale ou dans un centre de location de vidéos participant. Elles pourront aussi se rendre sur le site internet de la télévision communautaire < www.tvck.org > qui en a assuré la réalisation technique. De plus, des séances de visionnement seront organisées dans certains lieux publics tels que salles d'attente, expositions, etc.

Ce nouvel outil vient s'ajouter au répertoire détaillé qu'il est toujours possible de se procurer dans les librairies de La Pocatière et Saint-Pascal, ainsi que dans les bibliothèques municipales.

Pour informations: Carole Lévesque : (418) 492-7149
Pascale Ouellet (418) 492-5851



Les lampes fluocompactes maintenant recyclables!

Grâce à la nouvelle initiative de RecycFluo, il vous est maintenant permis de recycler les ampoules fluocompactes. Le principe est simple : vous vous rendez à votre écocentre et y déposez vos ampoules fluocompactes dans le bac prévu à cet effet.

Si par mégarde une lampe était brisée, portez des gants de caoutchouc et ramassez les débris à l'aide d'un papier rigide ou d'un carton, insérez le tout dans un sac de plastique, puis bien fermer le tout.

Les lampes fluocompactes contiennent du mercure, un métal liquide très dommageable pour l'environnement. Alors pour continuer vos bonnes actions environnementales, il importe de disposer de vos lampes de façon sécuritaire.

Pour plus d'informations, adressez-vous à votre municipalité, consultez le site web de RecycFluo www.recycfluo.ca, ou contactez Co-éco au 856-2628 poste 3.

Résidence pour aînés à Saint-Pacôme

Le conseil d'administration des Habitations Saint-Pacôme a récemment pris connaissance des plans de l'architecte et de l'ingénieur rattachés au projet. Les plans ont été transmis à la Société d'habitation du Québec au début du mois et, dès que la Société donnera son approbation, un appel d'offres sera lancé pour la construction de la résidence.

Toute personne intéressée à obtenir de l'information ou à remplir un formulaire de demande de réservation de logement peut encore le faire en contactant l'agent de développement, M. René Bélanger, au 852-2356 ou à develop-stpacome@bellnet.ca



L'Association des plus beaux villages du Québec, dont Saint-Pacôme est membre, a tenue son assemblée générale annuelle le 16 mai dernier à Sainte-Pétronille (Ile d'Orléans). Le

réseau est composé de communautés villageoises au patrimoine authentique, situées dans des paysages remarquables.

L'assemblée a rendu un vibrant hommage à Monsieur Jean-Marie Girardville, président, pour le dévouement et la tenacité qui l'ont toujours caractérisé depuis les premières heures d'existence de l'Association et du magnifique travail accompli pendant toute la dernière décennie à promouvoir la conservation du patrimoine bâti et la beauté des paysages de nos villages ruraux.

L'Association compte trois nouveaux villages, Calixa-Lavallée, Champlain et Saint-Denis-sur-Richelieu, ce qui porte à 36 le nombre de membres. Il faut préciser qu'autant de villages ont vu leur candidature rejetée depuis la naissance de l'Association, en 1997.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.beauxvillages.qc.ca



Le 24 mai dernier, d'Arbre en Arbre débutait sa troisième saison d'opération.

Venez vivre cette expérience inoubliable en famille ou en groupe ! Des patrouilleurs expérimentés sauront vous accompagner tout au long des parcours. Il nous fera plaisir de vous accueillir en grand nombre dans ce site tout aussi captivant qu'enchanté !

Basse saison : du 24 mai au 20 juin et du 2 septembre au 12 octobre : Samedi et dimanche de 10h00 à 16h00 et du lundi au vendredi sur réservation (20 personnes et plus).

Haute saison : du 21 juin au 1 septembre ouvert tous les jours de 9h00 à 16h00.

Comment reconnaître l'herbe à poux?

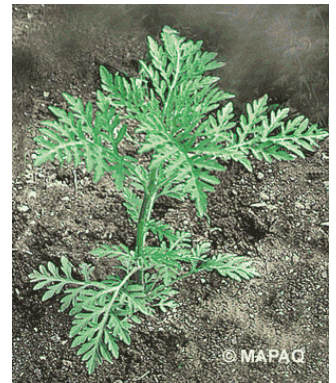
L'herbe à poux est une plante annuelle herbacée qui appartient à la famille des Composées, de même que la marguerite et le tournesol. Au Québec, il existe trois espèces d'herbe à poux. La plus commune et la plus grande responsable des cas d'allergie est la « petite herbe à poux », connue également sous le nom d'« ambrosie à feuilles d'armoise » (*Ambrosia artemisiifolia* L.).

Protéger la santé

L'herbe à poux affecte la santé de plus de 10% de la population québécoise. La rhinite allergique causée par le pollen (rhume des foins) est une forme d'allergie respiratoire. La production très abondante de pollen d'herbe à poux et les allergènes actifs qui le composent provoquent des réactions importantes chez les personnes sensibilisées. Plus du tiers du pollen qui se dépose chaque année au Québec provient de l'herbe à poux. Ce pollen est la principale cause de rhinite allergique saisonnière dans le nord-est de l'Amérique du Nord. En plus de la rhinite, la conjonctivite et l'asthme allergique sont la cause d'ennui et d'inconfort considérables. Son coût annuel pour le système de santé dépasse les 50 millions de dollars.

Contrôler l'herbe à poux :

L'affaire de tous, la responsabilité de chacun. La méthode la plus simple, la moins coûteuse et qui n'entraîne aucun risque pour contrôler l'herbe à poux est l'arrachage manuel des plantes. En les arrachant avant la floraison (vers le début d'août), non seulement elles ne produiront pas des millions de grains de pollen, mais elles ne se reproduiront pas et n'envahiront pas les terrains. Si l'on veut réduire les chances de germination des graines d'herbe à poux sur un terrain résidentiel, il faut s'assurer que la pelouse soit dense en suivant les conseils pour obtenir une pelouse en santé sans pesticides.



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 5 et 20 mai 2008

151.05.08 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion régulière du 5 mai 2008 soit accepté tel que présenté.

152.05.08 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2008

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2008 soit adopté tel que présenté.

153.05.08 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2008

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2008 soit adopté tel que lu et présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

La directrice générale mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

155.05.08 DEMANDE DE LA MRC DE KAMOURASKA – MISE EN PLACE D'UN CIRCUIT RÉGIONAL DU PATRIMOINE

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska souhaite mettre en place un circuit régional du patrimoine;

ATTENDU QUE l'objectif de ce projet est de faire connaître les faits marquants et les particularités de chacune des municipalités dans le but de développer la fierté et le sentiment d'appartenance des citoyens du Kamouraska envers leur région;

ATTENDU QUE le panneau doit être installé dans un endroit stratégique et facilement repérable par les visiteurs, il est apparu que le meilleur endroit pour installer ces panneaux serait dans les environs de l'église;

ATTENDU QUE le suivi de la conception des panneaux est assuré par la MRC de Kamouraska;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte de procéder à l'installation et à l'entretien dudit panneau qui devra être placé dans le parc de la paix.

156.05.08 DEMANDE DE FINANCEMENT AU PACTE RURAL – PROJET DE LAVE-VAISSELLE ET DE VAISSELLE RÉUTILISABLE AU CENTRE MUNICIPAL

ATTENDU QU'une cellule environnementale a été créée à la suite du Forum Innovation et Créativité tenu en avril 2006 à Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE l'un des mandats de cette cellule est de trouver des mesures concrètes pour réduire l'utilisation de la vaisselle jetable;

ATTENDU QUE l'achat d'un lave-vaisselle et de vaisselle réutilisable pour le Centre municipal permettrait d'atteindre cet objectif;

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Pacôme pilotera le projet avec le support de la Cellule environnementale et du Comité Village en santé;

ATTENDU QUE le projet prévoit un accompagnement des organismes utilisateurs et une sensibilisation de la population à cette nouvelle façon de procéder;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la demande d'aide financière au Pacte rural du Kamouraska pour le projet de lave-vaisselle et de vaisselle réutilisable.

157.05.08 ACTE DE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC – BELL ALIAINT

ATTENDU QU'une parcelle de terrain située à Saint-Pacôme, de figure irrégulière, connue et désignée comme étant une **PARTIE** du lot numéro **CINQUANTE-HUIT (PTIE 58)** du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Pacôme, circonscription foncière de Kamouraska, sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et

dépendances; laquelle parcelle de terrain est bornée et décrite comme suit :

Dans sa ligne Nord-Est par une partie du lot 58, mesurant le long de cette limite, soixante-neuf mètres et vingt-huit centièmes (69,28); dans sa ligne Nord, par une partie du lot 58, mesurant le long de cette limite, huit mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (8,94); dans sa ligne Est, par une partie du lot 58, mesurant le long de cette limite trois mètres (3,00); dans sa ligne Sud, par une partie du lot 58, mesurant le long de cette limite huit mètres et quarante-cinq centièmes (8,45); dans sa deuxième ligne Est, par une partie du lot 58, mesurant le long de cette limite huit mètres et cinquante centièmes (8,50); dans sa première ligne Sud-Ouest, par une partie du lot 66, ci-après décrite à l'item 2), mesurant le long de cette limite sept mètres et cinquante-cinq centièmes (7,55); dans sa ligne Ouest, par une partie du lot 58, mesurant le long de cette limite trois mètres et cinquante-cinq centièmes (3,55); dans sa deuxième ligne Sud-Ouest, par une partie du lot 58, mesurant le long de cette limite, soixante-neuf mètres et treize centièmes (69,13) et dans sa ligne Nord-Ouest, par une partie du lot 58, mesurant le long de cette limite trois mètres (3,00); contenant en superficie deux cent cinquante-six mètres carrés et un dixième (256,1 m²).

Rattachement : L'extrémité Sud de la limite Ouest est située à cent vingt-sept mètres et dix-sept centièmes (127,17) plus au Sud-Est de la ligne de division des lots 65 et 66, distance mesurée le long de la ligne de division des lots 58 et 66. De plus, l'extrémité Sud-Ouest de la limite Nord-Ouest de cette parcelle est située à un mètre et quinze centièmes (1,15) plus au Nord-Est de la ligne de division des lots 58 et 66, distance mesurée dans le prolongement de ladite limite Nord-Ouest.

ATTENDU QU'une parcelle de terrain située à Saint-Pacôme, de figure irrégulière, connue et désignée comme étant une **PARTIE** du lot numéro **SOIXANTE-SIX (PTIE 66)** du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Pacôme, circonscription foncière de Kamouraska, sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances; laquelle parcelle de terrain est bornée et décrite comme suit :

Dans sa première ligne Nord-Est, par une partie du lot 58, ci-dessus décrite à l’item 1), mesurant le long de cette limite sept mètres et cinquante-cinq centièmes (7,55); dans sa ligne Est, par une partie du lot 66, mesurant le long de cette limite vingt-six mètres et quatorze centièmes (26,14); dans sa deuxième ligne Nord-Est, par une partie du lot 66, mesurant le long de cette limite, cent dix-huit mètres et vingt-cinq centièmes (118,25); dans sa première ligne Sud-Est, par une partie du lot 66, mesurant le long de cette limite un mètre et trente et un centièmes (1,31); dans sa première ligne Sud-Ouest, par une partie du lot 66, mesurant le long de cette limite soixante-deux mètres et soixante-treize centièmes (62,73); dans sa deuxième ligne Sud-Est, par une partie du lot 66, mesurant le long de cette limite un mètre et trente-quatre centièmes (1,34); dans sa deuxième ligne Sud-Ouest, par une partie du lot 66, mesurant le long de cette limite, cinquante-quatre mètres et six centièmes (54,06); dans sa troisième ligne Sud-Est, par une partie du lot 66, mesurant le long de cette limite huit mètres et soixante-quinze centièmes (8,75); dans sa troisième ligne Sud-Ouest, par une partie du lot 66, mesurant le long de cette limite trois mètres (3,00); dans sa ligne Nord-Ouest, par une partie du lot 66, mesurant le long de cette limite huit mètres et neuf centièmes (8,09); dans sa ligne Ouest, par une partie du lot 66, mesurant le long de cette limite trente-deux mètres et soixante-cinq centièmes (32,65); contenant en superficie trois cent soixante-quinze mètres carrés et quatre dixièmes (375,4 m²).

Rattachement : L’extrémité Nord de la limite Ouest est située à cent vingt-sept mètres et dix-sept centièmes (127,17) plus au Sud-Est de la ligne de division des lots 65 et 66, distance mesurée le long de la ligne de division des lots 58 et 66. De plus, l’extrémité Nord-Est de la première limite Sud-Est de cette parcelle est située à dix mètres et quatre-vingt-douze centièmes (10,92), plus au Sud-Ouest de la ligne de division des lots 58 et 66, distance mesurée dans le prolongement de ladite limite Sud-Est.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE cette servitude soit consentie pour bonnes et valables considérations et plus particulièrement en considération des avantages pour la municipalité et le public en général à l’égard de la fourniture d’électricité par HYDRO et ses filiales, s’il en est et des services de télécommunication fournis par BELL ALIANT et ses filiales et dont QUITTANCE FINALE.

QUE M. Gervais Lévesque, maire et Mme Hélène Lévesque, directrice générale, soient autorisés à signer pour la municipalité l’acte de servitude préparé par la notaire Dorisse St-Pierre, de même qu’à signer tous documents requis et à consentir toutes clauses qu’ils jugeront nécessaires ou utiles à cette fin. »

QUE la municipalité consente une servitude réelle et perpétuelle de passage pour lignes électriques et téléphoniques en faveur d’Hydro-Québec et de Bell Aliant Communications Régionales, Société en commandite.

158.05.08 MRC DE KAMOURASKA – PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL POUR LES INTERVENTIONS DANS LES COURS D’EAU

ATTENDU QUE la MRC demande à chaque municipalité de désigner par résolution une ou des personnes pour intervenir dans les cours d’eau en cas d’embâcle ou de menace imminente;

ATTENDU QU’une copie de chaque résolution municipale identifiant la personne désignée sera acheminée à la MRC;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donlad Boulet et résolu à l’unanimité des membres présents que M. Gervais Lévesque et M. Richard Ruest soient les personnes désignées dans ce dossier.

159.05.08 DEMANDE D’ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D’ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME KARINE LAGACÉ ET M. JEAN-FRANÇOIS FORTIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d’accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d’accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Karine Lagacé et M. Jean-François Fortin ont acheté la résidence sise au 14, rue de la Pruchière le 7 mars 2008;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l’unanimité des membres présents d’accorder l’admissibilité de Mme Karine Lagacé et M. Jean-François Fortin au programme pacômien d’accès à la propriété.

160.05.08 LA FONDATION DE

L’HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA INC. – TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l’unanimité des membres présents d’inscrire deux (2) personnes au tournoi de golf de La Fondation de l’Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima Inc. qui se tiendra le samedi 7 juin 2008. Le total de l’inscription est de cent soixante-dix dollars (170,00 \$) taxes incluses pour les deux (2) personnes.

161.05.08 LA BRIGADE DES POMPIERS DE RIVIÈRE-OUELLE/ST-DENIS – DEMANDE DE COMMANDITE

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l’unanimité des membres présents de verser une commandite de vingt-cinq dollars (25,00\$) à la brigade des pompiers de Rivière-Ouelle/St-Denis pour aider à l’organisation de leur souper B.B.Q. annuel.

162.05.08 L’ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ INC. – DEMANDE DE DON

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l’unanimité des membres présents de contribuer à la préparation de leur souper-conférence annuel en faisant un don de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à L’entraide Pascal-Taché Inc.

163.05.08 NOMINATION D’UN PRO-MAIRE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l’unanimité des membres présents que M. Sylvain Dubé soit nommé pro-maire pour les mois de mai, juin et juillet 2008 avec toutes les tâches et obligations qui s’y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

164.05.08 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME DU 9 AVRIL 2008

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l’unanimité des membres présents que le compte-rendu du comité consultatif d’urbanisme de la réunion du 9 avril 2008 soit adopté tel que présenté.

165.05.08 PROLONGEMENT DE LA RUE GARNEAU (PROJET

M. DENIS MARTIN)

ATTENDU QUE M. Denis Martin nous a présenté un plan de projet de développement domiciliaire;

ATTENDU QU'une nouvelle zone résidentielle devra être créée dans ce secteur ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en acceptant qu'une nouvelle zone résidentielle à partir de la zone RD1, tel que montré au plan soit créée et d'ajouter un (1) terrain longeant la route 230 à la zone MIA14 ainsi que le terrain et propriété de M. Denis Martin.

166.05.08 DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MEUNIER (PROJET M. DENNIS PELLETIER)

ATTENDU QUE M. Dennis Pelletier a apporté des modifications à son plan de développement et qu'il s'engage à ne plus le modifier jusqu'à la fin du développement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter le nouveau plan présenté par M. Dennis Pelletier.

167.05.08 RÉSIDENCE POUR LES AÎNÉS – DÉROGATION MINEURE MARGE DE REcul ARRIÈRE ET HAUTEUR DE LA BÂTISSE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la dérogation mineure pour la résidence pour les aînés concernant la hauteur de la bâtisse et la marge de recul arrière qui devra être de 8 mètres à la place de 13,75 mètres.

168.05.08 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE

ATTENDU QU'il n'y a plus de terrain disponible dans la zone industrielle pour des entreprises qui voudraient s'y établir;

ATTENDU QUE la zone industrielle pourrait être agrandie vers le sud pour le côté sud de la 230 et au nord de Chevrons Dionne;

ATTENDU QUE ces terrains, situés en zone agricole, sont peu ou non cultivables;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et faire une demande d'exclusion à la CPTAQ pour dézoner ces deux secteurs.

169.05.08 DEMANDE DE PERMIS – M. ROBIN THÉRIAULT

ATTENDU QUE M. Robin Thériault désire rénover sa résidence du 166, du Faubourg;

ATTENDU QUE M. Robin Thériault désire changer les fenêtres pour des fenêtres en pvc à 6 carreaux et refaire le revêtement extérieur en déclin de bois;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'autoriser l'émission du permis de rénovation.

170.05.08 CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA INC.

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer au Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska qu'une signalisation adéquate sera installée aux traverses de chemin public soit à la Côte de la Montagne (entre M. Marc Pelletier et Mme Manon Pelletier pour prendre la direction de la ligne d'Hydro-Québec) pour la saison 2008-2009, et ce, si le club est autorisé par Hydro-Québec à y circuler.

171.05.08 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – COTISATION 2008

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de verser la cotisation annuelle 2008 au Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé au montant de cinquante dollars (50,00 \$).

172.05.08 SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DU KAMOURASKA – RENOUVELLEMENT MEMBERSHIP 2008

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler la cotisation annuelle à la Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska pour l'année 2008 au montant de trente dollars (30,00 \$).

173.05.08 RÉFECTION

FOSSÉ – CÔTE NORBERT/RANG 4

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande pour procéder à la réfection des fossés de la Côte Norbert et du Rang 4;

ATTENDU QUE l'acquisition des terrains sera nécessaire pour exécuter les travaux sur une distance allant de la limite du territoire de la Municipalité avec Mont-Carmel jusqu'au 5, Côte Norbert;

ATTENDU QUE lesdits travaux permettront de régler les problèmes de drainage et d'écoulement de l'eau en période de dégel et en cas de pluie abondante;

ATTENDU QU'une firme d'arpenteurs géomètres devra être contactée pour faire la description technique des terrains touchés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le début des procédures de réfection des fossés de la Côte Norbert et du Rang 4 et de mandater M. Guy Marion, arpenteur, pour procéder à la description technique des terrains touchés.

174.05.08 MANDAT MRC – DIGUE DE LA RIVIÈRE OUELLE

ATTENDU QUE les berges de la rivière Ouelle ont été endommagées à cause des hauts niveaux d'eau atteints au cours des dernières années et plus particulièrement le 30 avril 2008;

ATTENDU QUE de l'empierrement devra être fait pour protéger les terrains de certains riverains qui longent la rivière Ouelle;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la MRC, en collaboration avec la municipalité, pour exécuter des travaux de protection des propriétés riveraines.

175.05.08 FILS SOUTERRAINS DANS LA RUE GALARNEAU – DEMANDE BELL

ATTENDU QUE dans un secteur de la rue Galarneau, les fils de Bell Canada se retrouvent dans le fossé ou sous les infrastructures de la rue;

ATTENDU QUE la Municipalité doit entreprendre des travaux de réfection dans une partie de la rue et que les fils doivent nécessairement être re-localisés;

ATTENDU QUE ces fils devraient être repositionner dans les poteaux pour ainsi éviter des délais lors de l'exécution de travaux d'excavation dans ce secteur;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Bell Canada d'évaluer les coûts reliés au repositionnement des fils enfouis dans la rue Galarneau entre le 183 et le 192 (M. Joseph Dionne et M. Pierre Royer).

176.05.08 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PARC DE JEUX – COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA / RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente relatif au parc de jeux avec la Commission scolaire de Kamouraska / Rivière-du-Loup.

177.05.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 30.

178.05.08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion spéciale du 20 mai 2008 soit accepté tel que présenté.

179.05.08 DÉFI MARYLISE-LÉVESQUE – SACS PROMOTIONNELS

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le comité organisateur du Défi Marylise-Lévesque à produire un sac promotionnel en coton aux couleurs du Défi Marylise-Lévesque qui sera vendu au coût de cinq dollars (5,00 \$) et la participation de la municipalité s'élèvera à cinq cents dollars (500,00 \$).

180.05.08 MRC DE KAMOURASKA – EMBAUCHE D'UN NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la MRC de dû procéder à l'embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiments et en environnement; Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE M. Sébastien Langlois et M. Donald Guy soient dorénavant les inspecteurs adjoints de M. Gilles Plourde, inspecteur

en bâtiments et en environnement pour la municipalité de Saint-Pacôme.

181.05.08 OUVERTURE D'UN POSTE À TEMPS PARTIEL/OCCASIONNEL – ADMINISTRATION

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir un poste occasionnel au niveau de la municipalité pour le remplacement des vacances du personnel de l'administration et pour tout autre jour jugé nécessaire et de faire paraître l'offre d'emploi dans le journal municipal.

182.05.08 OUVERTURE D'UN POSTE À TEMPS PARTIEL/OCCASIONNEL – JOURNALIER

Il est proposé par M Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir un poste occasionnel comme journalier au niveau de la voirie et de l'entretien de la municipalité et de faire paraître l'offre d'emploi dans le journal municipal.

183.05.08 AUTOPOMPE INCENDIE – FACTURATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité recharge le montant du versement de la location/achat du camion autopompe de quatre mille quatre cent cinquante et un dollars et sept cents (4 451,07\$) par mois, capital et intérêts plus la TVQ, à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest, et ce, pour l'année 2008.

184.05.08 LIGNAGE DES RUES MUNICIPALES

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au lignage de la rue William dans le secteur du Club de Golf et des stationnements municipaux.

185.05.08 APPROBATION DES VACANCES 2008

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les dates de vacances de chacun des employés suivants, la Municipalité se réservant le droit de demander un déplacement de vacances en cas de nécessité :

186.05.08 DVTECH –

INSTALLATION DE LA RADIO SUR LE SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour que DVTEch procède à l'installation de la radio sur le système téléphonique. Le coût relié à cette installation est d'environ soixante dollars (60,00 \$).

187.05.08 RASSEMBLEMENT DES FAMILLES PEARSON

ATTENDU QUE durant la fin de semaine du 6 septembre 2008 se tiendra dans notre municipalité un rassemblement des familles Pearson;

ATTENDU QUE cet événement est intimement lié à l'histoire de notre Municipalité;

ATTENDU QUE les organisateurs de cet événement sollicitent la participation de la Municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité souligne le rassemblement des familles Pearson en offrant un vin d'honneur et en donnant l'accès à la salle pour la durée des activités, et ce, gratuitement.

188.05.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 00.

BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE

Un brunch au profit de la Fabrique de Saint-Pacôme se tiendra de 10h00 à 13h00 le samedi 8 juin prochain au Centre municipal.

Vous pouvez contacter Mme Yolande Lévesque au 852-2137 ou Mme Raymonde Boucher au 852-2599.

Prix : 10,00 \$

INFO MUNICIPAL

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Saint-Pacôme requiert les services d'une personne pour occuper le poste de :

SECRÉTAIRE OCCASIONNELLE / SUR APPEL

Le titulaire de ce poste devra :

- Fournir du support au travail de bureau

Exigences :

- Être dynamique
- Avoir un français impeccable
- Être autonome avec une grande capacité d'adaptation
- Avoir beaucoup d'entregent
- Être capable de travailler en équipe
- Être disponible
- Avoir des connaissances de base en comptabilité
- Être à l'aise avec la suite Office

Durée : Occasionnel / sur appel

Rémunération : Selon l'expérience et les compétences

Entrée en fonction : Remplacement de vacances

Modalité pour postuler :

Déposer une offre de service et votre curriculum vitae **au plus tard le 13 juin 2008 à 16h00** au bureau de la Municipalité de Saint-Pacôme, 27 rue St-Louis, Saint-Pacôme (Qc) G0L 3X0 ou par courriel à l'adresse suivante: st-pacome@bellnet.ca

N. B. : Seules les personnes retenues seront contactées.

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Saint-Pacôme requiert les services d'une personne pour occuper le poste de :

JOURNALIER OCCASIONNEL / SUR APPEL

Le titulaire de ce poste devra :

Assurer l'entretien extérieur et toutes autres tâches pouvant être liée à l'emploi

Exigences :

- Bonne capacité physique
- Sens des responsabilités
- Autonomie
- Initiative

Durée : Occasionnel / sur appel

Rémunération : Selon l'expérience et les compétences

Modalité pour postuler :

Déposer une offre de service et votre curriculum vitae **au plus tard le 13 juin 2008 à 16h00** au bureau de la Municipalité de Saint-Pacôme, 27 rue St-Louis, Saint-Pacôme (Qc) G0L 3X0 ou par courriel à l'adresse suivante: st-pacome@bellnet.ca

N. B. : Seules les personnes retenues seront contactées.

NOUVEAU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES PETITS PATRIMOINES.

Ce programme permettra aux propriétaires de petits patrimoines d'obtenir des subventions pour la restauration et la mise en valeur de leurs bâtiments ou ornements de paysage. Le programme peut financer jusqu'au 2/3 du coût des travaux, l'autre tiers étant fourni par le propriétaire. Un propriétaire qui investit 1000\$ pourrait recevoir 2000\$ de subvention.



Par « petit patrimoine » on entend les petits bâtiments secondaires construits avant 1950 dont la fonction est autre que résidentielle. Par exemple, les laiteries, fours à pains, fournils... ainsi que les ornements de paysages tels les croix de chemins et les calvaires. Pour être admissibles, les petits patrimoines doivent être visibles à partir d'une rue ou d'un chemin principal. Seuls les travaux de réparation et de restauration des composantes d'origine sont admissibles. Ils peuvent toucher les fondations, les revêtements des murs, le recouvrement de la toiture, les portes et les fenêtres. La date de tombée pour présenter une demande est le 15 juin 2008. Les demandes seront analysées par un comité de sélection.

Pour faire une demande, il faut d'abord s'adresser à la MRC pour vérifier son admissibilité et, ensuite, fournir une liste des travaux, un estimé des coûts et des photos.

Ce programme est le fruit d'une belle collaboration. Initié par Ruralys qui l'a élaboré et a réuni les partenaires financiers (ATR, CREBSL, MRC, CLD et 10 municipalités participantes), il sera géré par la MRC. Pour informations : Jeanne Maguire, MRC de Kamouraska 492-1660 poste 242 ou par courriel vvap.mrc@kamouraska.com.

SOUPER/PIZZA - 7 JUIN 2008

Pour la première fois de son existence, la Corporation du moulin de Saint-Pacôme organise un souper-pizza. Pour réserver votre pizza 9 pouces ou 12 pouces (garnie ou végétarienne), téléphonez au 852-2159.

Date : 7 juin 2008

Lieu : Centre municipal de Saint-Pacôme (possibilité de livraison)

Heures de cueillette : 17h00, 17h30, 18h00, 18h30 ou 19h00

Prix :	9 pouces	12 pouces
1 pizza	9,00 \$	15,00 \$
2 pizzas	17,00 \$	29,00 \$
3 pizzas	24,00 \$	42,00 \$
plus que 3 pizzas	8.00\$ l'unité	14.00\$ l'unité

PRÉ-INSCRIPTIONS
TERRAIN DE JEUX DE SAINT-PACÔME
ÉTÉ 2008

Compte tenu de l'achalandage grandissant au terrain de jeux, une période de pré-inscription sera accordée aux gens de Saint-Pacôme. **Jusqu'au 15 juin**, ne seront acceptées que les inscriptions de la population résidente. À noter que les premiers inscrits sont les plus susceptibles de voir leur inscription acceptée, **le nombre de places pouvant être limité**. Après cette date, les places restantes seront également ouvertes aux non-résidents. **L'inscription de votre enfant vous sera confirmé avant le début du terrain de jeux**.

Pour inscrire votre enfant, remplir la fiche ci-jointe et la faire parvenir à la Municipalité de Saint-Pacôme. Joindre également le montant de l'inscription par **chèque**. Le paiement est garant de la place réservée à votre enfant.

PRENDRE NOTE QU'AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ SI VOTRE ENFANT DÉCIDE DE NE PLUS FRÉQUENTER LE TERRAIN DE JEUX.

Un montant supplémentaire est de nouveau demandé par enfant pour bénéficier des heures de surveillances du matin et du soir, ainsi que pour les heures de dîner. Pour profiter de ces services, votre enfant devra y être inscrit (voir les coûts d'inscription).

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 852-2356.

Poster l'inscription à
Municipalité de Saint-Pacôme
27 rue St-Louis
Saint-Pacôme Qc G0L 3X0

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION
(pour les résidents de Saint-Pacôme seulement)

Les enfants doivent être de la même famille.

Prénom et âge de mes enfants :

- 1) _____ (*ans*)
2) _____ (*ans*)
3) _____ (*ans*)
4) _____ (*ans*)

Nom de famille des enfants : _____

Numéro de téléphone : 852-_____

Nom et prénom du père : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Mon enfant fréquentera le terrain de jeux selon l'**horaire régulier des activités** soit de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.

Mon enfant fréquentera le terrain de jeux selon l'**horaire régulier des activités** soit de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.

Il profitera également du service de surveillance le matin de 7h45 à 9h00, le midi de 11h30 à 13h00, ainsi que le soir de 16h00 à 17h15.

COÛTS :

1 enfant :	100\$
2 enfants :	140\$
3 enfants et plus:	185\$
À la journée :	15\$

COÛTS :

1 enfant :	225\$
2 enfants :	310\$
3 enfants et plus:	375\$
À la journée :	20\$

******* N'oubliez pas de joindre le montant de l'inscription par chèque. *******



Bibliothèque Mathilde-Massé Au cours du mois à votre BIBLIO

Club de lecture : L'été, une occasion en art de lire!

Les jeunes lecteurs sont invités à s'inscrire au Club de lecture d'été. Le Club, qui s'adresse surtout aux jeunes de 5 à 12 ans, est une façon de promouvoir le plaisir de lire, d'accroître la fréquentation des jeunes à leur bibliothèque et de contribuer au développement d'une culture de lecture. De plus, le Club contribue au maintien des acquis scolaires, car il est reconnu qu'un jeune qui lit durant l'été est mieux préparé pour la rentrée scolaire.

Les jeunes qui s'inscrivent au Club recevront gratuitement une trousse amusante qui comprend une affiche, une carte de lecture, une feuille de huit signets, des autocollants et un journal de bord pour y inscrire les titres des livres qu'ils liront au cours de l'été.

Coloré et ensoleillé, dynamique et humoristique, le thème de cette année montrera divers personnages dans des situations touchant le livre. Tous évolueront dans un secteur donné du vaste monde des arts dont les jeunes auront une vue d'ensemble : peinture, sculpture, musique, opéra, théâtre, ballet, littérature...

Des prix locaux seront alloués aux participants au moyen de tirages à la BIBLIO, ainsi que des prix régionaux : trois certificats d'achat de livres d'une valeur de 150 \$.

Pour s'inscrire et recevoir sa trousse de lecture, il suffira de passer à la bibliothèque à partir Gagnantes des concours

Les gagnants, ou plutôt les gagnantes, du concours « À vos signets... concours! » sont maintenant connues. Il s'agit, dans la catégorie jeunes, de madame Lara Lévesque pour son signet intitulé Lire pour s'évader! et dans la catégorie des grands, de madame Liliane Lévesque avec Les moutons de Victor. Les signets sont actuellement en impression et seront sous peu remis aux abonnés de la bibliothèque.

Quant au volume La dernière chamane de l'auteure Barbara Wood ainsi que le sac réutilisable à l'effigie des Bibliothèques publiques du Québec, ils ont été gagnés par madame St-Pierre, inscrite au tirage de la fête des Mères par Sandrine St-Pierre-Gagné.

Pères en vedette

N'oubliez pas d'inscrire un papa pour le tirage de la fête des Pères à l'occasion duquel il pourrait gagner lui aussi un sac réutilisable et un exemplaire du Guide de l'auto 2008. Participez d'ici le 15 juin.

Heures d'ouverture de la BIBLIO – Retour à l'horaire régulier le 4 septembre

Les mardis de 18 h 30 à 20 h 30 et les dimanches de 10 h à 12 h



HISTOIRE PEU BANALE D'UN MOULIN BANAL

(chronique mensuelle)

GRANDE CORVÉE DU 17 MAI – UNE RÉUSSITE !

Les bénévoles étaient au rendez-vous et le beau temps aussi ! Vous avez sans doute remarqué le travail réalisé par une vingtaine de personnes qui ont offert leur temps et leur talent à l'avancement des travaux de restauration du moulin. Nous sommes très satisfaits de cette journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur. Pour plusieurs personnes, il n'y a maintenant plus de doute, ce moulin est bel et bien une richesse patrimoniale qui mérite d'être sauvé.

Oui, bien sûr vous serez invité à une autre « grande corvée » dans les prochains mois... D'ici là, un immense MERCI à tous les bénévoles présents le 17 mai et un merci spécial à M. Denis Pearson qui est venu de Montréal, accompagné de sa conjointe, pour nous donner un solide coup de main !

SOUPER PIZZA – 7 JUIN

Réservez à votre agenda cette date pour participer à notre premier « souper-pizza ». Profitez de la fête des voisins pour partager une pointe avec eux ! Ce souper vous permettra de joindre l'utile à l'agréable ! Des billets seront en vente bientôt. Réservez votre pizza auprès d'un membre du conseil d'administration ou au 852-2159. Plus de détails dans cette édition du journal...

VENTE DE VIVACES – 21 et 22 JUIN

Vous avez des vivaces à nous offrir ? Appelez au 852-1107 pour nous faire part de la variété. Nous comptons sur vous pour, une fois de plus, offrir une grande variété de plants à notre clientèle. Vous avez des pots à donner ? Nous sommes preneurs ! Laissez-les près du moulin au 199 boul. Bégin ! Merci !

APPEL À TOUS

Nous savons que d'ici peu, plusieurs d'entre vous commencerez votre ménage du printemps... Nous sommes disposés à recevoir les objets anciens ou ayant un cachet quelconque pour les vendre au profit de la Corporation du moulin lors de notre marché en septembre 2008. Parfois, certains objets peuvent être un peu brisés et quand même trouver preneur. Laissez-nous en juger avant de les jeter. Pour nous rejoindre : 852-1107.

Merci à l'avance de votre collaboration et n'oubliez pas qu'à tous les samedis matin il y a corvée au moulin.

Pour nous faire part de vos commentaires, suggestions, questions ou autres, appelez
Réjeanne Hudon au 852-1107

Dates à retenir

Juin 2008

<i>Dimanche</i>	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
1	2 Conseil 20 h	3 Vidanges 1	4	5	6 Vidanges.2 19h à 21h Karaté	7 p.m. Corporation du moulin
8 Déjeuner Fabrique	9	10 Récupération 1 19h30 Village en santé	11 Cercle de Fermière : Ass.gén. annuelle	12	13 Récupération -2 19h à 21h Karaté	14)
15	16	17 Vidanges 1 19h30 Chevaliers de Colomb	18	19	20 Vidanges 2	21
22	23	24 Récupération 1 Fête Nationale Défi Marylise Lévesque	25	26	27 Récupération 2	28 Âge d'Or (danse)
29 Baptême	30	Bibliothèque les mardis de 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h à 12h.				

Rappel sur l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public

Pelouse

La période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises, pour les pelouses, sont de 19h à 22h tout dépendant de votre numéro civique :

Lundi, mercredi et vendredi :

numéros civiques **PAIRS**

Mardi, jeudi et samedi :

numéros civiques **IMPAIRS**



ÂGE D'OR - JOIE DE VIVRE

Fêtes du mois de juin 2008

Colette Richard	1	Jeanne D'Arc Lebel	19
André Lévesque	3	Rita St-Onge	21
Raymond Richard	5	Micheline Boucher	21
Sonia Dubé	7	Ginette B. Dionne	23
Geneviève Plourde	9	Pierre-Paul Blais	28
Andréa Dubé	10	Marie-Blanche Lavoie	27
Liliane Lévesque	13	Raynald Thériault	29
Jocelyne Pelletier	15		
Linda Gagné	18		



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social

7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Prochaine parution: 21 juin 2008

Date de tombée: 17 juin 2008 à midi